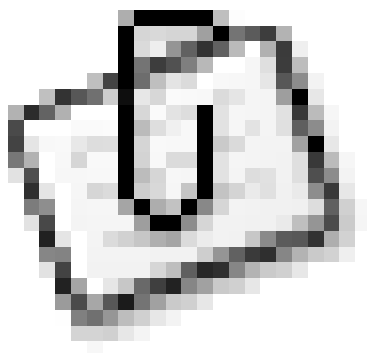


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5392>



Devoirs faits en question

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Collège -



Date de mise en ligne : jeudi 5 octobre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

? **Quand ?** De 16 h à 18 h, pendant les heures libres de l'EDT, pendant la pause méridienne, à partir des congés d'automne.

? **Qui ?** Les professeurs, les AED, dont les missions comportent l'aide aux devoirs, ainsi que des volontaires du service civique (VSC) et des associations. Il ne faudrait pas que les AED soient mis sur leur temps de travail (donc sans rémunération) sur les études du soir au détriment des permanences pour la journée de travail. Toutes les études montrent pourtant que l'efficacité de l'accompagnement scolaire, dépend de sa liaison étroite avec les apprentissages en classe. La déconnexion entre l'aide aux devoirs et les apprentissages et la multiplication de bricolages locaux à moindre coût sont à redouter.

? **Quel financement ?** 150 M d'euros au niveau national Le SNES-FSU demande le maintien des dispositifs existants et des financements afférents quand ils satisfont les équipes, en particulier dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Services civiques : volontaires, pas exploités

Le ministère a décidé de recruter 150 000 VSC (30h payées 500 €) en 2017 et autant l'année prochaine pour assurer certaines missions : la prévention du décrochage, l'information et l'orientation, la prévention des conduites addictives, la promotion de la citoyenneté, le développement durable... 10 000 recrutements sont prévus pour le dispositif « devoirs faits » annoncé en juin.

D'autre part, au mépris de la loi, le ministère et les rectorats veulent imposer le remplacement des contrats aidés supprimés par des VSC. De manière évidente, les fiches de postes diffusées par le MEN démontrent que les missions proposées se substituent à celles exercées par un personnels sur un emploi ou en stage. Le SNES-FSU dénonce ce fait et s'y oppose. Il exige qu'un état des lieux des postes occupés par des contrats aidés soit fait pour démontrer les besoins en postes pérennes. Il appelle les S1 (avec les S2, les S3 et le S4) à accueillir les VSC et les aider à imposer que leur fiche de poste est conforme à ce qui peut leur être légalement demandé à un volontaire. Par ailleurs, il appelle à la vigilance en CA. En effet, ces derniers doivent être consultés et donner leur accord sur le projet d'organisation pédagogique du dispositif « devoirs faits » (horaires, personnels, lieux...) élaboré par les équipes pédagogiques et après examen de ce projet par la commission permanente.

Dans notre académie :

Les établissements, ruraux ou non, ont bien du mal à accueillir des candidats au titre des volontaires du service civique. Un professeur coordonnateur sera désigné au sein de l'établissement. Des collègues risquent d'être fortement sollicités pour organiser le travail et/ou participer aux études mais rien ne pourra leur être imposé. Cette mission serait rémunérée en IMP bien que celles-ci soient déjà attribuées pour l'année scolaire.

Dans certains établissements, on fait beaucoup appel aux professeurs volontaires en leur promettant 1 ou 2 HSE pour 3 heures travaillées ! Nul doute qu'il n'y aura pas beaucoup de volontaires dans ces conditions...

Contactez nous pour tous problèmes !